

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **10**
Présents : 7
Votants : 10
Pour : **10**
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2025-01

Le six janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, M. Freddy VINET, Mme Cécile MAIRAND

Absents : M. Luc DUCLOS (pouvoir Mme Céline ROUIL), Mme Charlène GRIFFON (pouvoir Mme Cécile MAIRAND), M. André MARCHAIS (pouvoir M. Matthieu CADOT).

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 30 décembre 2024
Convocation affichée le 30 décembre 2024

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 07/01/2025 sous le
N° : 017-211703210-20250106-D2025_01_DE

Date de publication sur le site internet : 08/01/2025

Objet : Projet Halle intergénérationnelle associative et culturelle – plan de financement

Monsieur le maire présente les devis estimatifs pour la réalisation de la halle présentés par lots.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Lot 1 : VRD gros œuvre / cuve de récuoération d'eau	67 300,00 €
Lot 2 : Charpente bois / bardage	55 600,00 €
Lot 3 : Couverture / zinguerie	11 000,00 €
Lot 4 : Electricité	8 200,00 €
Lot 5 : Baches de protection latérale	8 600,00 €
Coût HT	150 700,00 €

Le coût estimatif de l'opération est de 150 700 € HT.

AR Prefecture

017-211703210-20250106-D2025_01-DE
Reçu le 07/01/2025

Voici le plan de financement du projet :

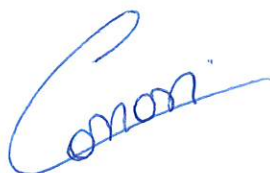
SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	30 %	45 210.00 €
Etat DSIL	20 %	30 140.00 €
Conseil départemental	30 %	45 210.00 €
Sous total financement public (80% maximum)	80 %	120 560.00 €
Fonds propres		
Emprunts	20 %	30 140.00 €
Sous total collectivité		30 140.00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		150 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement pour le projet de construction de la halle événementielle associative et culturelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 06/01/2025

Le secrétaire de séance,
M. Denis GORRON



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-211703210-20250106-D2025_01-DE
Reçu le 07/01/2025